

A white duck is seen from the side, standing in a lush green field of tall grass. The duck's head is turned towards the right, and its neck is extended. The background is a soft-focus green field, suggesting a natural, outdoor setting. The overall tone is bright and natural.

12

POLITIQUE DE LA SANTÉ

LA POLITIQUE DE LA SANTÉ NE SE LIMITE PAS À GUÉRIR LES
MALADIES - TOUS LES DOMAINES POLITIQUE SONT CONCERNÉS



OÙ EN SOMMES NOUS ?

La politique de la santé ne se limite pas à la guérison des maladies.... Bien que cette reconnaissance est reconnue en théorie, il reste encore un long chemin à parcourir pour qu'elle soit prise en compte dans la vie (politique) quotidienne.

L'objectif devrait être que la voix des soins de santé soit beaucoup plus entendue dans les domaines politiques qui sont / peuvent être liés à des conséquences directes sur la santé : la politique agricole (pollution par les pesticides, valeur plus élevée des aliments biologiques...), la politique environnementale (entre autres la qualité de l'air ou la pollution sonore), la protection des consommateurs et bien d'autres encore.

Une redéfinition de la politique de santé implique également la mise en place de villes et de villages favorables à la santé. Les villes et les villages qui invitent à l'exercice physique, à l'échange et au séjour, qui ont développé des mesures de résilience climatique et qui ont mis en place une politique de mobilité durable accordent entre autres une grande priorité à la mobilité active.

01

LA POLITIQUE DE SANTÉ COMME PARTIE

INTÉGRANTE D'UNE TRANSITION

SOCIÉTALE - PENSER NOUVEAU

La revendication centrale du Mouvement Ecologique lors des élections nationales de la dernière législature était la création d'un ministère coordonné de la santé et de la consommation.

Les raisons étaient multiples, par exemple la qualité de l'alimentation est du ressort direct des deux ministères. La réflexion de l'époque était la suivante : une fusion signifie également un regroupement des compétences et une double force de frappe.

Malheureusement, ce n'est pas le cas ! Les ministères de la Santé et de la Protection des consommateurs n'assumaient aucunement leur rôle dans les dossiers importants, qu'il s'agisse de l'exposition de la population aux pesticides (démontrée entre autres par les analyses du LIST pour le compte du ministère de la Santé), de la qualité des aliments dans la restauration publique, de la thématique de la surchauffe des localités, etc.

Certes, cette situation était en partie due au fait que la gestion de la crise du COVID a fortement sollicité le ministère de la Santé.

Mais selon le Mouvement Ecologique, le véritable problème est bien plus profond.

Le ministère de la Santé ne semble pas considérer son rôle comme étant celui d'une voix dans les domaines politiques sectoriels dans le sens d'une protection de la santé préventive et précautionneuse.

Au cours de la prochaine législature, le profil du ministère de la Santé doit être fondamentalement remis en question et, selon le Mouvement Ecologique, être systématiquement développé, entre autres dans les questions suivantes :

- > **La promotion de la santé est un défi horizontal qui intervient dans de nombreux domaines gouvernementaux :** chaque fois que des décisions sectorielles ayant un impact sur la santé sont prises, le ministère devrait au moins avoir son mot à dire.
- > En conséquence, le ministère doit assumer sa **responsabilité dans les questions centrales ayant un impact potentiel sur la santé**, même et surtout lorsque la compétence décisionnelle relève principalement d'autres ministères sectoriels. Ceci dans le sens de la définition du "concept de santé" par l'Organisation mondiale de la santé.

Il s'agit entre autres de dossiers tels que les suivants :

- > **Politique agricole :** la politique agricole actuelle est en grande partie à l'origine d'apports élevés de pesticides, de la disparition dramatique d'espèces et d'habitats dans les paysages ouverts, de la pollution élevée de l'eau par les nitrates, des émissions problématiques d'ammoniac, etc. C'est-à-dire des pollutions qui ont des effets directs ou indirects sur la santé. La voix du ministère de la Santé doit donc être beaucoup plus présente sur les questions de pratiques agricoles et de politique de subventions publiques (plus de 700 millions d'euros en 5 ans).

02

L'IDÉE DE "VILLES ET VILLAGES SANTÉ

AIDER ET FAIRE AVANCER LE

VERDISSEMENT DES ZONES URBAINES

- > **Thèmes liés à l'environnement** : La pollution lumineuse, la politique en matière de pollution de l'air, les nuisances sonores, les obligations relatives aux émissions des entreprises du point de vue de la protection de la santé (tant des travailleurs que de la population), la situation en matière d'immissions, la qualité de l'eau potable, ... devraient être davantage (co)traités par le ministère de la Santé. Actuellement, un grand nombre de ces dossiers ne sont pas suffisamment analysés du point de vue de la santé, et toute la responsabilité est transférée au ministère de l'Environnement.

Il en va de même, par exemple, pour les infractions continues aux réglementations environnementales qui sont liées à des problèmes sanitaires apparents. Là aussi, le ministère de la Santé devrait prendre ses responsabilités !

- > **Questions de politique sociale** : Pression et stress au travail / burnout, aménagement de la réduction du temps de travail entre autres, sont également des thèmes essentiels dans lesquels le ministère de la Santé - en collaboration avec les acteurs directement compétents - devrait faire davantage entendre sa voix. Ceci dans l'intérêt du bien-être des personnes et de la protection préventive de la santé.
- > **Éviter la précarisation des personnes** : Il convient de développer des programmes de prévention spécifiques, notamment pour les groupes socio-économiques défavorisés, et de lutter contre les maladies liées à un mode de vie malsain. Au Luxembourg, tout comme à l'étranger - les enfants issus de familles financièrement défavorisées, par exemple, ont souvent un mode de vie moins sain. Là aussi, des stratégies plus ciblées s'imposent.

Le ministère devrait aborder les questions de "**style de vie**" de manière très consciente : Le dialogue public sur la santé ne doit pas s'arrêter aux questions de style de vie. Les objectifs suivants peuvent servir de base de discussion, en prenant l'exemple de l'alimentation comme préoccupation centrale de la "santé publique" : réduire la consommation de viande - accorder une plus grande importance aux aliments régionaux ou de saison - privilégier les aliments issus de l'agriculture biologique. Le ministère de la Santé pourrait jouer un rôle proactif dans ce domaine, en collaboration avec des acteurs tels que les caisses de santé, les associations de médecins, les syndicats, etc.

Les mesures mentionnées devraient également conduire à des modifications de la législation, par exemple en ce qui concerne la pratique d'autorisation dans le domaine agricole, les normes de protection contre les nuisances, l'élaboration de divers plans d'action (bruit, air, etc.), etc.

Notre environnement de vie a une influence considérable sur notre bien-être. De l'air frais, des zones de loisirs de proximité facilement accessibles, des habitations attrayantes avec, entre autres, peu de nuisances sonores, des espaces verts dans les localités... ont un effet positif sur la santé humaine. L'objectif doit donc être de créer des "environnements et des communautés favorables à la santé".

- > **Cadre de vie favorable à la santé dans les communes**

Le ministère de la Santé devrait examiner avec les ministères concernés et les acteurs sociaux - urbanistes, architectes, spécialistes de l'environnement, représentants des communes, etc. - dans quelle mesure il est possible d'intégrer davantage d'efforts en faveur des environnements favorables à la santé dans le cadre des diverses planifications nationales et communales (aménagement de quartiers, création d'espaces sociaux dans les nouveaux lotissements, aires de jeux, espaces verts, espaces de mouvement, etc.)

L'objectif est à la fois d'identifier, le cas échéant, la nécessité de réformer les lois existantes et de formuler des recommandations concrètes, par exemple pour les communes, les bureaux d'études. Ceci est d'autant plus important que la pression démographique actuelle entraîne une densification supplémentaire de l'habitat, qui ne répond pas toujours aux exigences de qualité urbaine.

- > **Assurer un conseil proactif au niveau urbain / régional**

Dans divers domaines, le besoin de conseil sur place est reconnu par les pouvoirs publics, par exemple dans le domaine du conseil en énergie. En étroite collaboration avec les communes d'une région, le conseil en matière de santé doit également être étendu dans des structures régionales décentralisées, notamment en fonction des groupes cibles. Cela va du conseil sur le "stress" à la nutrition en passant par l'activité physique.

- > **Garantir l'empowerment - renforcer l'engagement des citoyens et citoyennes**

La promotion moderne de la santé mise sur la participation, sur l'habilitation des citoyens à s'engager pour un environnement sain. De telles initiatives, qui reconnaissent les citoyens comme des acteurs actifs, sont encore sous-développées au Luxembourg.

Il faudrait dresser une liste des domaines d'action possibles dans lesquels les citoyens intéressés, les associations locales, éventuellement en collaboration avec les pouvoirs publics ou les experts de la santé, pourraient être actifs (p.ex. cours sur l'alimentation saine, groupes de revalorisation de la localité dans le sens d'un environnement sain). Les participants peuvent également présenter des exemples de bonnes pratiques d'initiatives de la société civile déjà existantes, telles que des jardins communautaires, des associations d'agriculture solidaire, etc.

Le portail Internet "portail santé" doit être développé en conséquence et devrait contribuer, par le biais d'informations spécialisées, à encourager les citoyens à s'engager en faveur d'une amélioration de la qualité de vie du point de vue de la santé.

> **Adaptation au changement climatique : une responsabilité en matière de santé**

Le réchauffement des villes et des villages devient de plus en plus un problème de santé publique.

On sait en outre que le manque de qualité de séjour, de verdure et de lieux de rencontre attrayants dans les communes est extrêmement problématique du point de vue de la santé.

On sait également que les personnes disposant de peu de moyens financiers ont tendance à habiter le long de routes très fréquentées et à parcourir de plus grandes distances jusqu'aux espaces verts que les ménages plus aisés.

C'est pourquoi le ministère de la Santé devrait s'impliquer beaucoup plus activement dans le développement urbain et, comme indiqué dans divers autres chapitres de cette publication, garantir entre autres les aspects suivants dans les quartiers existants et nouveaux :

- Une plus grande couverture végétale, car elle contribue de manière décisive à une certaine réduction des températures en période de canicule et favorise la qualité de l'air ;
- Introduire des zones limitées à (20) 30 km/h (car elles réduisent les nuisances sonores ainsi que le risque et la gravité des accidents) et faciliter l'aménagement d'espaces de jeux pour les enfants dans l'espace public ;
- Créer des espaces de rencontre qui sont également importants pour la santé mentale ;
- Aménagement d'"espaces d'activité physique" : les villes et les villages pourraient être rendus beaucoup plus attrayants pour offrir des possibilités d'activité physique spontanée.

Il serait tout à fait approprié que le ministère de la Santé fasse entendre sa voix dans tous ces domaines d'action par rapport à d'autres ministères et qu'il s'implique dans les processus de planification, qu'il soit lui-même actif et qu'il élabore des recommandations pour les communes, les promoteurs immobiliers et d'autres acteurs et qu'il contribue à la mise en œuvre de projets pilotes.

03

LE RÔLE DE LA OU DES CAISSES DE SANTÉ EN TANT QU'ACTEURS DE LA PRÉVENTION DE LA SANTÉ - ÉLARGIR LE CHAMP DE LA PRÉVENTION - ASSURER LA FORMATION CONTINUE DES CORPS MÉDICAL

Le changement de nom des caisses de maladie en caisses de santé n'a malheureusement entraîné jusqu'à présent qu'une extension très limitée de leur champ d'action. Le gouvernement devrait veiller à ce que la caisse réponde davantage à sa vocation de "Gesondheidskeess" dans la réalité.

Les caisses de santé et les médecins sont des acteurs centraux de la protection préventive de la santé. Pour relever ce défi, des réformes des structures et des conditions cadres s'imposent.

- > **La garantie de campagnes de sensibilisation ciblées (et non plus diffuses) devrait être à l'avenir un objectif prioritaire des caisses de santé**, du conseil en matière d'activité physique à celui en matière de nutrition. Pour les médecins et les autres professionnels de la santé, une telle prise de responsabilité de la part des caisses de santé représenterait en outre une aide et une décharge importantes dans le conseil aux patients.
- > **Développer les remboursements pour les mesures préventives** : La prévention des causes de maladie présente - entre autres - des avantages économiques. La promotion d'un mode de vie sain peut sans aucun doute être renforcée. Les remboursements / initiatives suivants de la part des caisses de santé seraient judicieux :
 - **Rémunérer davantage les prestations de conseil des professionnels de la santé** : Les prestations de conseil devraient être bien mieux rémunérées, y compris les "consultations de prévention". Cela permettrait également d'économiser de l'argent pour les médicaments et, à moyen terme, de réduire les coûts grâce à la transmission de connaissances dans le domaine de la prévention.
 - **Rémunérer les mesures de promotion de la santé** : Il est tout à fait paradoxal que des sommes considérables soient investies dans la guérison des maladies et non dans la prévention. Même si la question de savoir quelles prestations entrent ou non dans ce cadre est complexe, cela ne doit pas conduire à ce que ces prestations ne soient tout simplement pas remboursées, comme c'est le cas actuellement. Un groupe de travail composé de membres d'acteurs du secteur de la santé, de citoyens et de médecins, devrait être chargé d'élaborer des propositions dans les plus brefs délais.
- > **Les mesures de médecine environnementale** doivent être soutenues beaucoup plus que jusqu'à présent (p. ex. analyses approfondies des polluants).

04

RENFORCEMENT CONSÉCUTIF DES SERVICES DE MÉDECINE ENVIRONNEMENTALE AU MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Il est nécessaire de :

- > une **analyse des faiblesses structurelles et organisationnelles des services de médecine environnementale** au sein du ministère de la Santé, en rapport avec les demandes ou les plaintes en la matière ;
- > la **nouvelle réglementation des compétences et des pouvoirs** : entre autres, il faudrait mieux réglementer les possibilités d'intervention en cas de constatation de pollution par des substances nocives dans des bâtiments publics ou privés. C'est bien beau de mesurer... mais il est tout aussi important d'éliminer les causes. Il incombe à l'État de veiller à ce que la situation soit améliorée. Cela implique également de garantir dans certains cas un soutien de l'État pour l'assainissement.

De même, des mécanismes devraient être mis en place pour que les produits nocifs pour l'environnement disparaissent du marché ou que les consommateurs soient davantage informés dans ce domaine.

Les prestations dans le domaine du **diagnostic et de la thérapie en matière de médecine environnementale** par des médecins qualifiés devraient être prises en charge par les caisses de santé.



05

PROMOTION DE LA SANTÉ PAR UNE ALIMENTATION SAINÉ DANS LES INSTITUTIONS PUBLIQUES

Dans les cantines publiques- écoles, institutions de soins aux personnes âgées, "repas sur roues", hôpitaux...- des progrès ont été réalisés en matière de qualité de l'alimentation. Et pourtant, il reste encore beaucoup à faire.

Et ce à plusieurs niveaux :

- > Du point de vue de l'environnement, de la protection de la santé et de la promotion de l'agriculture locale, il devrait aller de soi que les cantines publiques proposent des aliments **régionaux, de préférence biologiques et donc sans pesticides**. Actuellement, ce n'est le cas que de manière limitée et dans des proportions variables.
- > Mais en outre, il faudrait justement que les principes d'une alimentation saine et respectueuse de l'environnement soient bien plus mis en avant dans ces structures :- par exemple en réduisant la consommation de viande, en privilégiant les aliments de saison...

Ce n'est **qu'ainsi que ces structures pourront également être à la hauteur de leur mission**.

Le ministère devrait par exemple- en étroite collaboration avec les ministères de la Famille, de l'Éducation et de l'Agriculture- **édicter des directives claires, adapter les subventions le cas échéant et établir des modèles de cahier des charges pour l'alimentation dans les structures publiques**.

Les **initiatives** en ce sens qui existent déjà aujourd'hui (p.ex. "Natur genéissen" du syndicat intercommunal SICONA) devraient **être soutenues et diffusées**.



06

PRÉPARATION DU SECTEUR DE LA SANTÉ AUX MALADIES LIÉES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'Institut Robert Koch écrit à propos du changement climatique :

"Le changement climatique constitue une menace importante pour la santé et le bien-être des personnes en Allemagne et dans le monde. Il exerce une influence sur la santé de nombreuses manières, par exemple en modifiant les conditions météorologiques ou en provoquant des événements météorologiques extrêmes. Cela peut par exemple augmenter non seulement le risque de maladies infectieuses, mais aussi celui de maladies non transmissibles. Le changement climatique et la santé sont également étroitement liés en ce qui concerne la protection du climat et de la santé. La mobilité et l'alimentation, par exemple, n'ont pas seulement un impact sur la santé, mais aussi sur le changement climatique.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) considère le changement climatique comme "la plus grande menace pour la santé de l'humanité" et reconnaît l'Accord de Paris (2015) comme le principal accord de santé publique du 21^e siècle. L'International Association of Public Health Institutes (IANPHI) considère également le changement climatique comme l'un des plus grands défis mondiaux en matière de santé publique. Ainsi, les instituts nationaux de santé publique ont un rôle à jouer dans l'adaptation au climat et la protection du climat".

Au Luxembourg, le ministère de la Santé devrait également s'intéresser de plus près à cette thématique et, le cas échéant, créer un groupe de travail avec des experts externes dans le but d'élaborer une stratégie "changement climatique et santé".

07

LA RESPONSABILITÉ DES POUVOIRS PUBLICS EN FAVEUR DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DES MARCHÉS PUBLICS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Dans une optique de protection préventive de la santé, l'État devrait **mettre en place une politique d'achat publique plus cohérente, y compris sur le plan sanitaire et présenter des cahiers des charges modèles pour les appels d'offres publics selon des critères respectueux de l'environnement et de la santé**. Ces cahiers des charges devraient également prendre en compte des questions telles que les "effets secondaires des solvants dans les peintures", les problèmes de santé liés à l'élimination de certains matériaux, etc.

L'État peut ainsi non seulement contribuer activement à la protection de la santé, mais aussi promouvoir le marché des produits moins nocifs pour la santé et jouer un rôle important de pionnier dans ce domaine.

08

ÉTENDRE LA SAISIE DE DONNÉES DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ

La collecte de données dans le domaine de la santé au Luxembourg est toujours très insuffisante. Les cas de grippe sont bien déclarés par les médecins, mais pas les problèmes de santé qui pourraient être liés à la pollution de l'environnement. Par exemple, les pathologies survenant pendant les périodes de forte pollution à l'ozone ou aux particules ne sont pas enregistrées. Ou encore, comme c'est parfois le cas dans d'autres pays, les éventuels effets secondaires de l'utilisation de pesticides, notamment sur les agriculteurs. Il faudrait une collecte de données beaucoup plus systématique qui comprenne également ces aspects.

En conséquence, il faudrait pour le Luxembourg

- > établir un **cadastre des immissions**,
- > développer systématiquement le **biomonitoring** (surveillance des polluants, entre autres au moyen d'indicateurs) et
- > introduire le **monitoring des effets** (impact sur le corps humain, augmentation des problèmes respiratoires ou circulatoires en cas de smog estival) afin de pouvoir réagir en cas de pollution.
- > Le ministère de la Santé doit mener une **enquête épidémiologique systématique sur l'exposition de la population** aux substances phytopharmaceutiques (biomonitoring, par exemple par des analyses de cheveux ou d'urine), et ce pour tous les groupes de population.

Il est évident que le ministère de la Santé doit tirer les conséquences de ces analyses en prenant les mesures qui s'imposent.



09

ACCORDER UNE PLUS GRANDE IMPORTANCE À L'ÉTIQUETAGE DES ALIMENTS DU POINT DE VUE SANITAIRE !

Au cours de la législation actuelle, le ministère de l'Agriculture a mis en place une distinction "agrée par l'Etat" avec des mesures d'accompagnement correspondantes. (voir également à ce sujet le chapitre sur la politique agricole).

Ce label présente des lacunes considérables et ne peut en aucun cas servir d'orientation réelle et concrète pour les consommateurs, basée sur des critères suffisants.

Pourtant, de plus en plus de personnes demandent un bien meilleur étiquetage des aliments. Par exemple, en ce qui concerne la viande et les autres aliments d'origine animale ainsi que les conditions d'élevage des animaux. Outre les aspects liés au bien-être des animaux, l'utilisation d'antibiotiques et l'apparition d'agents pathogènes multirésistants qui en découle jouent ici aussi un rôle important du point de vue de la santé.

10

ENVISAGER LA TAXATION DES PRODUITS NOCIFS POUR LA SANTÉ

Il est prouvé que les taxes et les redevances sur la consommation ont une influence sur le comportement des gens. Une taxe sur certains produits peut donc contribuer de manière significative à influencer le comportement alimentaire des gens et à donner un signal clair.

De même que le Mouvement Ecologique se prononce en général pour une réforme fiscale durable, nous nous engageons également à réfléchir à des **taxes dans le secteur alimentaire, entre autres une taxe sur les pesticides dans l'agriculture.**

11

RENFORCEMENT LA RÉGLEMENTATION DES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS NANOTECHNOLOGIES

A l'instar de son organisation sœur allemande BUND, le Mouvement Ecologique plaide pour que le gouvernement s'engage beaucoup plus activement à **réduire l'impact des perturbateurs endocriniens sur l'homme et l'environnement** (ce qui correspond d'ailleurs aux objectifs du programme d'action environnementale 2020 de l'UE) et à mieux réglementer et contrôler les nanotechnologies.

Nous citons donc un extrait des revendications électorales du BUND :

"Le BUND demande des mesures de protection nationales, qui doivent notamment être adoptées dans le cadre d'un programme gouvernemental interministériel es

"Environnement et santé" devrait être adopté. Dans un premier temps, le gouvernement fédéral devrait soutenir une interdiction à l'échelle européenne du bisphénol A, son représentant le plus connu, dans les matériaux en contact avec les aliments et s'opposer à toute nouvelle autorisation des perturbateurs endocriniens particulièrement préoccupants, comme les plastifiants à base de phtalates DEHP, DBP, BBP et DIBP, dans les produits proches des consommateurs. (...). La législation européenne sur les produits chimiques, basée sur le principe de précaution, doit être mise en œuvre plus efficacement. (...)

1) Le principe de précaution de l'UE doit être mis en œuvre, entre autres, par des réglementations nationales en ce qui concerne les perturbateurs endocriniens dans les produits proches des consommateurs (programme gouvernemental "Environnement et santé").

Le contrat de coalition doit inclure que (...) l'interdiction de l'utilisation des bisphénols A dans les produits alimentaires doit être maintenue. L'interdiction du bisphénol A dans les emballages alimentaires, en vigueur en France, soit étendue à l'ensemble de l'UE.

2. L'accord de coalition doit inclure (...) la mise en place, après les élections, d'un enregistrement national obligatoire des nanomatériaux et d'un registre public des nanoproduits, sur le modèle de la France et de la Belgique. Créer un registre public des nanoproduits et présenter un calendrier pour la mise en place du registre des nanoproduits".